

«Le Groupe UDI-UC - « Une remise à plat est opportune »»

18/11/2014

Le Sénat examine aujourd'hui une proposition de loi visant à réformer le système de sécurité sociale étudiant. L'objectif initial de ce régime était de favoriser la citoyenneté sociale des jeunes ainsi que l'apprentissage progressif de l'autonomie. Le nombre d'étudiants ayant doublé en trente ans, il ne correspond plus aux besoins de notre époque.

Pour le groupe UDI-UC, une remise à plat s'impose. Le système, comme le confirme la Cour des Comptes et l'UFC Que Choisir, est devenu inutilement complexe, coûteux et victime de nombreux dysfonctionnements. Les longues files et les heures d'attente devant les agences des mutuelles étudiantes, les délais souvent trop longs de remboursement en témoignent.

La proposition de loi de Catherine Procaccia « vise à simplifier le système afin de garantir plus de lisibilité ainsi qu'une meilleure qualité de service, tout en permettant des économies de gestion » grâce à une affiliation indépendante des étudiants au régime de sécurité sociale de leurs parents et à la suppression des mutuelles étudiantes.

Le groupe UDI-UC estime que c'est une solution d'efficience et de simplification.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)